

Objectifs

- Donner du sens à l'acte de transmettre des informations
- Appréhender l'aspect législatif et réglementaire de la traçabilité spécifique au service à domicile
- Identifier les informations à transmettre dans le respect des règles et du secret professionnel
- Utiliser les supports de la transmission ciblée et du cahier de liaison

Intervenants

- Infirmière clinicienne et coordinatrice

Durée

- 2 jours (14h)

Tarifs

- 120 €/jour présentiel et par stagiaire

Dates et lieu

- Nous contacter
- En intra / en inter sur-mesure

Public & pré-requis

- Taille du groupe : 5 à 12 personnes
- Public : professionnels du service à la personne
- Pré-requis : maîtriser la langue française

Écrits professionnels (transmissions et cahier de liaison)

Modalités techniques et pédagogiques :

- Méthodes actives et participatives
- Ancrage d'expériences par l'analyse de pratiques professionnelles
- Apports cognitifs par la méthode interactive et d'émergence
- Stabilisation des connaissances par document ressource
- Simulations personnalisées avec débriefing des points forts et axes d'amélioration pour chaque participant
- Jeux de rôle avec débriefings, apports méthodologiques sur les techniques de régulation les plus efficaces
- Travaux de sous-groupes et de binômes
- Activités pédagogiques innovantes par les techniques de pratiques narratives

Suivi et évaluation :

- Evaluation des pratiques professionnelles : faire le point sur les pratiques et connaissances
- Evaluation des acquis : autoévaluer les apprentissages tout au long de la formation (QCM, cartes réponses, mises en situations professionnelles par simulations et jeux de rôle)
- Evaluation à chaud : vérifier l'indice de satisfaction des stagiaires et l'atteinte des objectifs pédagogiques
- Evaluation à froid : questionnaire transmis aux stagiaires 3 mois après la formation sur les « effets » de la formation

Contenu détaillé et séquencé de l'action :

- *Le cahier de liaison :*
 - sa définition, sa forme, son contenu et son utilisation dans un but d'améliorer la continuité des soins
- *Les obligations et les responsabilités des acteurs de soin face au dossier de soin*
 - harmonisation des écrits et les termes à proscrire
- *Les règles professionnelles dans les écrits professionnels et le cahier de liaison*
- *La loi du 4 mars 2002 les droits des malades à l'accès au dossier de soin et médical*
- *Les acteurs habilités à transmettre par écrit*
 - qui écrit ? Quand écrire ? Pourquoi écrire ?
- *Le raisonnement ciblé des transmissions = méthodologie des macro-cibles et cibles*